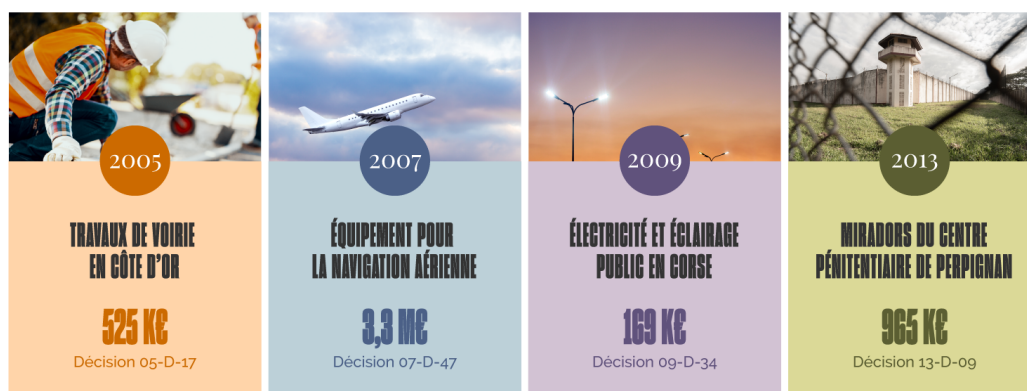


Marchés publics : point de vigilance pour les entreprises répondant à un appel d'offres

Publié le 04 mars 2021

MARCHÉS PUBLICS

Si des entreprises échangent des informations dans la perspective d'une sous-traitance ou d'un groupement, elles ne sont pas autorisées à présenter des offres séparées pour ce marché.



Certaines décisions mentionnées ont pu faire l'objet de recours et pourvois devant les juridictions compétentes.

Autorité
de la concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel d'offres de la communauté urbaine de Lille :
Santerne (groupe Vinci) sanctionnée à hauteur de
435 000 euros

[Lire le communiqué](#)